

VERS LES MÈLÈZES MÉCÉNAT ET PARRAINAGE

Soutenez l'ambition d'excellence musicale, d'ouverture et de transmission de La Grange au Lac et de La Source Vive, réunies sous le nom des Mèlèzes, au cœur d'un environnement exceptionnel où les arts, l'architecture, l'histoire et la nature se répondent.



VOS DONNS, NOS ACTIONS

Si La Grange au Lac s'est imposée au fil des années comme une institution incontournable du paysage musical international et un acteur clé du territoire lémanique, son activité, et bientôt celle des Mélézes, repose en majeure partie sur des financements privés.

Nous croyons en la force collective de l'engagement et en sa capacité à fédérer ; c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de vous associer, par votre généreux concours, au développement de nos actions.

Chacun de vos dons permet de faire naître la saison des Mélézes, source d'inspiration et d'émotion pour toutes les générations d'artistes et de spectateurs.

Votre engagement nous permet de faire rayonner les Rencontres Musicales d'Évian, rendez-vous phare des mélomanes depuis près de 50 ans, tout en préparant l'avenir et les temps forts de la saison des Mélézes : résidences d'orchestres de la région, festival de l'Avent dédié aux enfants, festival de musique de chambre, programme pluridisciplinaire de transmission au printemps, festival de jazz...

Choisissez le niveau d'engagement qui vous correspond :

PHILANTHROPIE INDIVIDUELLE

Rejoignez une aventure musicale et humaine inédite !

En soutenant la future saison des Mélézes, vivez les Rencontres Musicales d'Évian de façon privilégiée et accédez à nos rendez-vous exclusifs tout au long de l'année.

ENTREPRISES

Que vous soyez une petite ou une grande entreprise, associez-vous à un projet artistique hors du commun !

Engagez vos collaborateurs, organisez vos relations publiques et valorisez votre entreprise grâce à nos offres clé en main et sur-mesure.

AMIS

Vivez les Rencontres Musicales d'Évian de façon privilégiée et soutenez la préfiguration de la saison des Mélézes.

CRESCENDO

Jeunes de moins de 35 ans

SOLO à partir de 100€ soit 33€ après déduction d'impôt

DUO à partir de 120€ soit 39,6€ après déduction d'impôt

ADAGIO

SOLO à partir de 500€ soit 165€ après déduction d'impôt

DUO à partir de 600€ soit 198€ après déduction d'impôt

ANDANTINO

SOLO à partir de 1 500€ soit 495€ après déduction d'impôt

DUO à partir de 1 800€ soit 594€ après déduction d'impôt

ALLEGRO

SOLO à partir de 3 000€ soit 990€ après déduction d'impôt

DUO à partir de 3 600€ soit 1 188€ après déduction d'impôt

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

CERCLE DES ENTREPRISES MÉCÈNES

En soutenant la saison des Mélézes, donnez du sens à l'engagement de votre entreprise, développez votre réseau et bénéficiez d'un accompagnement premium pour vos événements de relations publiques autour des spectacles les plus attendus de la saison.

PRÉLUDE

Offre TPE/PME

à partir de 1 500€ soit 600€ après déduction d'impôt

SONATE

à partir de 5 000€ soit 2 000€ après déduction d'impôt

CONCERTO

à partir de 15 000€ soit 6 000€ après déduction d'impôt

SYMPHONIE

à partir de 25 000€ soit 10 000€ après déduction d'impôt

CERCLE DES MÉCÈNES

Engagez-vous en faveur des projets phares de la saison des Mélézes et découvrez ses coulisses, au plus près des artistes.

Don valable pour 1 ou 2 personnes

DONATEUR

à partir de 5 000€ soit 1 650€ après déduction d'impôt

BIENFAITEUR

à partir de 15 000€ soit 4 950€ après déduction d'impôt

MÉCÈNE

à partir de 25 000€ soit 8 250€ après déduction d'impôt

PHILANTHROPE

à partir de 50 000€ soit 16 500€ après déduction d'impôt

MÉCÉNAT DE PROJET

Engagez votre entreprise en faveur d'un projet spécifique de la saison des Mélézes et associez vos collaborateurs et partenaires à sa réalisation, tout en bénéficiant du meilleur de la saison artistique.

MÉCÈNE

à partir de 50 000€ soit 20 000€ après déduction d'impôt

GRAND MÉCÈNE

à partir de 100 000€ soit 40 000€ après déduction d'impôt

MÉCÈNE PRINCIPAL

à partir de 300 000€ soit 120 000€ après déduction d'impôt

GRANDS DONATEURS

Prenez une part décisive à la création de la saison des Mélézes en vous engageant pour le projet de votre choix.

GRAND MÉCÈNE

à partir de 100 000€ soit 33 000€ après déduction d'impôt

GRAND PHILANTHROPE

à partir de 200 000€ soit 66 000€ après déduction d'impôt

AVANTAGES

En fonction de votre niveau de soutien :

- Mention du nom de votre entreprise sur nos supports de communication
- Accès aux soirées du **Cercle des entreprises mécènes***
- Billetterie premium et réceptif clé en main
- Invitations aux répétitions
- Rencontres avec les artistes
- Visites privées des salles de concert
- Conférences et ateliers thématiques
- Dévoilement de la programmation en avant-première
- Organisation d'événements sur-mesure
- Offres privilégiées au sein des hôtels de l'Évian Resort

*** Soirées 2025 du Cercle des entreprises mécènes**

- **JEUDI 26 JUIN** voir page 22
- **LUNDI 30 JUIN** voir page 31
- **SAMEDI 5 JUILLET** voir page 43

AVANTAGES

En fonction de votre niveau de soutien :

- Mention de votre nom sur nos supports de communication
- Billetterie premium
- Invitations aux répétitions
- Rencontres avec les artistes
- Visites privées des salles de concert
- Activités exclusives hors-les-murs
- Newsletter dédiée
- Dévoilement de la programmation en avant-première
- Invitation au dîner annuel du Cercle des Mécènes
- Rencontre annuelle avec la direction artistique des Mélézes autour des grandes orientations de l'institution

PARRAINAGE/SPONSORING

En devenant sponsor des Mélézes, associez votre entreprise au prestige d'une institution musicale historique, tout en bénéficiant d'une visibilité unique auprès d'un large public. Hospitalité sur-mesure, activations originales, plan média : nous construisons un partenariat qui vous ressemble et répond à vos attentes.

PARTENAIRE

à partir de 50 000€

GRAND PARTENAIRE

à partir de 100 000€

PARTENAIRE PRINCIPAL

à partir de 300 000€



AVANTAGES FISCAUX

PARTICULIERS

Votre don est valable un an, de date à date, et peut être mensualisé.

Il est déductible de l'impôt sur les revenus (IRPP) à hauteur de 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Donateurs européens, vous pouvez effectuer un don aux Mélézes et bénéficier des déductions fiscales en vigueur dans votre pays de résidence grâce au dispositif du Transnational Giving Europe (TGE). N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

ENTREPRISES

Votre soutien est valable un an, de date à date.

Mécénat d'entreprise : Votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés (IS) à hauteur de 60% de son montant, dans la limite de 20 000€ ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe. En cas de dépassement de ce plafond, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.

Parrainage/Sponsoring : Votre projet constitue une action commerciale assujettie à la TVA et assimilée à une dépense de nature publicitaire.

MODALITÉS PRATIQUES

Vous pouvez verser votre don :

- Par virement sur le compte du Fonds de dotation AFD
IBAN FR76 3000 3043 3500 0500 2208 531
BIC SOGEFRPP
Banque SOCIETE GENERALE
- Par chèque libellé à l'ordre de « Fonds de dotation AFD »

CONTACT

Gabrielle Tallon

Responsable du mécénat et du parrainage

gabrielle.tallon@lesmelezes-evian.com

+33 (0)6 84 88 80 40